

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUIN 2014  
20 H 00**

**Présents : Delphine MACCHI – Dominique JEANNIN – Nathalie DUFOUR – Alain JACQUET – Anne-Marie DEROUSSEMENT - Philippe LAURENT – Jean-Pierre HARZALLAH – Jean-Jacques LANG – Raphaële KOELL - Marie-Claude CHITRY-CLERC – Philippe REJONY - Gérard PARIS - Patricia ROVEDA –Mario PEREIRA – Virginie SCHLOESSINGER - Johanna KALBE – Alain AUDOINEAU - Marie-Christine GRANDJEAN - Séverine MOINAULT - David JOGUET.**

**Absent représenté : Yves GAUME (a donné procuration à Delphine MACCHI) -Michel GARDES (a donné procuration à Jean-Jacques LANG) – Catherine MULLER (a donné procuration à Nathalie DUFOUR).**

**Absent : /**

**Secrétaire : Jean-Jacques LANG**

-\*. \*-

M. le Maire étant absent, la présidence de la séance est tenue par Madame Delphine MACCHI, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

Madame Delphine MACCHI procède à l'appel, le quorum étant atteint, elle ouvre la séance à 20 heures 10.

Désignation d'un secrétaire de séance. Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. **M. Jean-Jacques LANG** a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délibération n° 14.35**

**Objet : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.**

**Dossier présenté par Delphine MACCHI  
1<sup>ère</sup> Adjointe**

Conformément au décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs et l'arrêté préfectoral 20141054-007 du 3 juin 2014 modifié par l'arrêté 2014162-004 du 11 juin 2014 en vue de l'élection des Sénateurs le 28 septembre prochain, le Conseil Municipal de la commune d'Essert s'est réuni afin de désigner 7 délégués titulaires et 4 suppléants. Les délégués sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Alain Audoineau, M. Gérard Paris et M. David Joguet, Mme Johanna Kalbe.

La Présidence du bureau est assurée par Delphine Macchi et M. Jean-Jacques Lang désigné secrétaire.

Deux listes sont présentées :

**Liste 1 « Pour vous et avec vous »** composée des conseillers municipaux suivants :  
Yves GAUME – Delphine MACCHI – Dominique JEANNIN – Nathalie DUFOUR – Alain JACQUET – Marie-Claude CHITRY-CLERC - Philippe LAURENT – Raphaële KOELL – Jean-Pierre HARZALLAH – Johanna KALBE – Jean-Jacques LANG.

**Liste 2 « Ambition commune »** composée des conseillers municipaux suivants :  
Marie-Christine GRANDJEAN – Alain AUDOINEAU – Séverine MOINAULT – David JOGUET.

Conseil Municipal procède au vote et après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 23

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

**Sont élus par 19 voix pour la liste « Pour vous et avec vous » et 4 voix pour la liste « Ambition commune » les conseillers municipaux suivants :**

Délégués titulaires :

**Liste « Pour vous et avec vous » :** Yves GAUME – Delphine MACCHI – Dominique JEANNIN – Nathalie DUFOUR – Alain JACQUET – Marie-Claude CHITRY-CLERC.

**Liste « Ambition commune » :** Marie-Christine GRANDJEAN.

Délégués suppléants :

**Liste « Pour vous et avec vous » :** Philippe LAURENT – Raphaële KOELL – Jean-Pierre HARZALLAH – Johanna KALBE.

**Délibération n° 14.36**

**Objet : Motion pour le maintien du lycée Diderot et de ses enseignements.**

**Dossier présenté par Delphine MACCHI  
1<sup>ère</sup> Adjointe**

Dans le cadre de son plan « Lycées », le Conseil Régional de Franche-Comté a envisagé, pour le Territoire de Belfort, la fermeture du Lycée Professionnel Ferry à Delle ou la fermeture du Lycée professionnel Diderot sis à Bavilliers et mitoyen de la ville de Belfort. A ce jour le Comité de Pilotage Régional a opté pour la fermeture du Lycée Diderot.

Ce plan « Lycées » est motivé à la fois par la diminution des effectifs, consécutif à la rénovation de la voie professionnelle de 2009, mais aussi par la raréfaction des ressources publiques qui génèrent des rationalisations de gestion. C'est une conséquence concrète des politiques publiques d'austérité déclinées sur l'ensemble du territoire, assorties d'une vision à court terme.

Décider aujourd'hui de la fermeture pure et simple d'un tel établissement d'enseignement professionnel pose problème à plus d'un titre, d'autant qu'il existe d'autres solutions qui

méritent d'être explorées dans l'intérêt des élèves, de la communauté éducative et de l'ensemble des communes de notre département.

Le Lycée Professionnel Diderot constitue une structure à taille humaine indispensable à la qualité du climat scolaire qui joue un rôle essentiel pour créer un environnement favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves.

Le Lycée Diderot

est labélisé « Lycée des Métiers de l'Electricité et des Technologies Numériques » ;

est un lieu d'expérimentations pédagogiques qui permet de soutenir les élèves, de les faire progresser, de les encourager, de les valoriser afin de concourir à leur redonner l'estime de soi ;

dispose de locaux bien aménagés avec des espaces de travail de mieux en mieux équipés et des équipes éducatives très impliquées dans la vie de l'établissement, dans des relations de qualité avec les parents, le tout pour la réussite des élèves ;

assure la mixité des publics au cœur des « Résidences », avec une ouverture depuis 2013 du parcours intégré par apprentissage à partir de la deuxième année bac pro technicien d'usinage : gestion dans la même division des deux parcours d'apprenants à la fois et construction d'un partenariat solide avec les entreprises.

Si l'on peut concevoir la nécessité qu'il y ait à garantir une gestion rigoureuse de la dépense publique, les secteurs de l'éducation est un pari sur l'intelligence et sur l'avenir qui mérite d'être considéré comme une priorité.

Une décision de fermeture du Lycée Diderot serait à contretemps : la vocation industrielle du Nord Franche-Comté a besoin du maintien d'établissements qui assurent une formation professionnelle de qualité.

Le maintien du Lycée Diderot mérite de regarder d'autres solutions.

Une autre piste, trop aisément écartée, pourrait consister à maintenir le Lycée Professionnel Diderot et déléster le Lycée Follereau de certains de ses enseignements, cela s'accompagnant d'une restructuration de l'offre immobilière de ce lycée.

**Les grandes structures ne sont pas nécessairement les solutions les plus adaptées aux enseignements, notamment techniques et professionnels**

Les élus des Communes du Territoire de Belfort demandent en conséquence au Conseil Régional de Franche-Comté et à sa Présidente, de bien vouloir abandonner le projet de fermeture du Lycée Diderot ainsi que la fermeture du Lycée Ferry à Delle et d'engager une discussion avec l'ensemble des acteurs locaux pour trouver une solution qui garantisse d'abord l'intérêt des élèves, la réussite éducative, mais aussi le lien social dans l'intérêt également de tous les citoyens de notre Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité (2 abstentions : Alain Jacquet et Philippe Rejony), décide**

**d'adopter** la présente motion.

Madame Delphine MACCHI clôt la séance du conseil municipal à 20 h 45

**Questions et informations diverses :**

\* \* \* \*

Fait à Essert, le 24 Juin 2014

**Delphine MACCHI**  
**Maire-Adjointe**

Affiché le : 16/07/2014

